

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 21 décembre 2016

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 21 décembre 2016, à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Michel BOIVIN, maire.

Étaient présents : Michel BOIVIN, Anne-Marie DAUVIN, Mélanie DAUVIN, Valérie FRÉMOND, Christian GOUX, Sylvie LAVILLE, Danielle LEBARBIER, Jean-Claude LECONTE, Christian MONTCUIT, Thierry MOURLON, Valérie RENOUF, Béatrice RIBES, Charly SAUSSAYE.

Absents excusés : Sonia BAUDOQUIN, Jessica DEVÉ, Jean LETELLIER, Patrick LORET, Alain MARIE (procuration à Jean-Claude LECONTE), Raymond ROBIN (procuration à Christian MONTCUIT).

I. Élection du secrétaire

Mélanie DAUVIN a été élue secrétaire.

II. Procès-verbal de la séance du jeudi 06 octobre 2016

Il est approuvé à l'unanimité.

III. Concours national « villes et villages étoilés »

Le maire rappelle au conseil municipal que la labellisation « villes et villages étoilés », obtenue en 2013 par la commune de Blainville-sur-mer, arrive à échéance en 2017.

En conséquence, il demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à solliciter à nouveau le label pour une durée de 4 ans. Il précise qu'une participation aux frais d'inscription au concours d'un montant de 50€ est demandée par l'association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne, organisatrice du concours.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord à cette demande et charge le maire de l'accomplissement des formalités nécessaires.

IV. Changement de locataire d'un terrain plage de Gonnevill

Le maire indique que monsieur François LEVESQUE a cédé sa cabane de la plage de Gonnevill (Banc du Nord) à monsieur Simon YOUNG, domicilié à Saint-Fraimbault, Orne, et qu'il convient d'établir un nouveau bail à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

accepte le changement de locataire susvisé à compter du 1^{er} janvier 2017 et charge le maire de l'accomplissement des formalités habituelles.

V. indemnité de gardiennage de l'église 2016

Le maire indique que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics, et revalorisées suivant la même périodicité.

La règle de calcul conduit au maintien en 2016 du montant fixé en 2015, à savoir 119.55€ pour un gardien ne résidant pas dans la commune.

Vu les circulaires ministérielles du 8 janvier 1987 et du 29 juillet 2011,

vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

sur proposition du maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide d'allouer l'indemnité de gardiennage de 119.55€ au Père Louis DESCHAMPS pour l'année 2016 ;
- charge le maire de son versement.

VI. Élection de deux délégués à la communauté de communes de Coutances mer et bocage

Le maire renouvelle sa demande d'excuse auprès du conseil municipal pour l'avoir fait élire les deux délégués titulaires blainvillais à la communauté de communes de Coutances mer et bocage avant la publication de l'arrêté de monsieur le Préfet de la Manche l'y autorisant.

Il demande ensuite au conseil municipal de bien vouloir procéder, conformément à la réglementation, à l'élection des deux délégués, après avoir rappelé qu'il refusait de se porter candidat pour incompétence.

Christian GOUX et Valérie RENOUF ont été proclamés élus, avec respectivement 13 et 12 voix sur 15 votants.

VII. Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction de la cantine et du plateau scolaire – résultats de la consultation

Christian GOUX, maire-adjoint à l'urbanisme, rend compte au conseil municipal des résultats de la consultation lancée pour la mission de maîtrise d'œuvre en vue de la construction de la cantine et du plateau scolaire attenant. Il indique le classement en points des architectes candidats qui s'établit comme suit :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 21 décembre 2016

Classement	Candidats	Note référence sur 40	Note prix sur 60	Note totale sur 100
1	SARL JV Archi & associés Juliette VUILLERMOZ & Charline PONTILLON	39	29	68
2	Alouane MOKRANE	34	33	67
2	SARL CompoSite architectes	32	35	67
4	Antoine FOURNIER	37	29	66
4	Camélia ALEX-LETENNEUR	32	34	66
6	Jean-Philippe LAQUAINE – Bernard VIMOND	32	28	60
6	SARL Florence LEROUXEL	34	26	60
8	SARL Architecture Mouvement	30	28	58
9	SCPA DALIGAUX – VAN NIEUWENHUYSE	30	26	56

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide de retenir l'offre de la SARL JV Archi & associés, mesdames Juliette VUILLERMOZ et Charline PONTILLON, pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement d'un plateau scolaire et d'une nouvelle cantine ;
- autorise Christian GOUX à accomplir toutes les formalités et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.

Thierry MOURLON rappelle au conseil municipal que l'examen en commission portait aussi sur l'aménagement d'une cour de récréation, d'un préau et d'une salle d'école supplémentaire. Christian Goux confirme le projet global et la charge retenue lors de la consultation d'architecte qui amènera la commune de Blainville sur Mer à solliciter une délégation de maîtrise d'ouvrage auprès de la communauté de communes de Coutances Mer et Bocage afin d'aménager le plateau scolaire attenant à la cantine.

Le maire indique au conseil municipal que la commune ne sera compétente pleinement et entièrement que pour la construction de la cantine.

VIII. Mise à disposition du personnel communal au camping – reversement annuel

Le conseil municipal,

considérant le temps passé par les employés communaux pour l'entretien des bâtiments et du terrain de camping municipal,

après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide la prise en charge par le budget du camping de la moitié du salaire et des cotisations correspondantes payés pour monsieur Christophe DUCHEMIN, adjoint technique de 2^{ème} classe en 2016 selon le tableau ci-dessous :

Salaire brut annuel	Cotisations patronales	Coût de l'agent sur l'année
23 286 €	9 834 €	33 120 €

Prise en charge par le budget camping : 33 120 € : 2 = 16 560 €

- charge le maire d'accomplir les formalités et de signer les documents nécessaires.

IX. Questions diverses

1. Vœux 2017

Le maire propose au conseil municipal la date du samedi 28 janvier 2017, à 15h, pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

2. Budget CAMPING 2016 : inscriptions budgétaires et virement de crédits

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

décide les inscriptions budgétaires suivantes :

1. Inscriptions budgétaires

section d'investissement – dépenses : compte 1641 – emprunts : + 3 289 €

section d'investissement – recettes : compte 28125 – terrains bâtis : + 3 289 €

2. Virement de crédits – section d'exploitation

- compte 66111 – intérêts : + 399 €

- compte 6541 – créances admises en non-valeur : - 399 €

3. Zone conchylicole – modification parcellaire

Le maire explique que la parcelle AB 104, d'une superficie de 8000 m², qui était louée à la SCI du Banc du Nord, a été divisée en 2016. Deux parcelles ont été créées, cadastrées comme suit :

- AB 218, contenance 6983 m², toujours occupée par la SCI du Banc du Nord ;
- AB 219, contenance 1017 m², sur laquelle a été construit le bassin d'eau de mer par le GIE BLAINVILLAZAC.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 21 décembre 2016

Le maire indique qu'il convient de modifier le bail consenti à la SCI du Banc du Nord et d'en établir un au nom du GIE BLAINVILLAZAC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- charge maître ALLIX-GIRARD de l'exécution des formalités nécessaires à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2016 ;
- autorise le maire à signer les actes notariés ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

4. Demande de renouvellement de l'AOT pour les enrochements de la plage sud

Le maire rappelle au conseil municipal que cette demande de renouvellement fait suite à une précédente, adressée par la commune à la direction générale des finances publiques le 7 mai 2012, reçue par cette dernière le 9 mai 2012 et transmise à la DDTM ; et restée sans réponse, malgré une relance en 2015. Suivant les conseils de la DDTM, il convient donc de relancer la procédure.

En conséquence, le maire propose au conseil municipal de constituer la note d'étude et de solliciter le professeur Franck LEVOY pour une étude hydro-sédimentaire à l'échelle de la sous-cellule de Blainville-sur-mer et comprenant une analyse de l'impact de chaque ouvrage présent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- donne son accord à ces propositions ;
- charge le maire d'accomplir les démarches et formalités et l'autorise à signer tout document nécessaire.

5. Recensement général de la population

Dans un courrier du 12 décembre 2016, l'INSEE nous informe que la population totale de la commune s'élève à 1671 habitants et la population municipale à 1610 habitants, soit une progression de 1.5%.

6. Effectifs du RPI Blainville-sur-mer – Saint-Malo-de-la-Lande

Le maire informe le conseil municipal de la nouvelle chute des effectifs de 154 à 137 élèves et prévoit une nouvelle perte d'environ une quinzaine d'élèves pour la rentrée 2017.

7. Bilan énergétique 2015

Le maire informe le conseil municipal qu'il vient de recevoir du SDEM le bilan énergétique de la commune pour l'année 2015. Il exprime le souhait que le commissaire du développement durable s'en saisisse pour l'étudier et envoyer d'éventuelles nouvelles mesures d'économie.

8. Suggestion concernant le PLU en élaboration

Le maire donne lecture au conseil municipal d'une lettre et lui fait part d'un entretien à l'initiative de monsieur Hubert PERIER, domicilié 13 rue du marais, suggérant l'aménagement d'un chemin piétonnier traversant le polder d'est en ouest.

Le maire indique qu'il a transmis à Monsieur Hubert PERIER la réponse négative que les services de l'Etat lui avaient donnée au début des années 2000 lorsque le conseil municipal avait projeté l'aménagement d'un circuit piétonnier de découverte de la faune et de la flore avec un gabion d'exploitation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.